

Subventions aux Associations à caractère médico-social - Deuxième répartition 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé lors de sa réunion du 9 octobre 1996, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1996, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1995 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1996	Sommes proposées en 1996
- Vie Libre	3 000 F	8 000 F	4 000 F
- Centre d'Information et de consultation sur la Sexualité	15 000 F	47 000 F	16 000 F
- Société Française de la Croix Bleue	3 000 F	3 500 F + 1 600 F pour action ponctuelle	4 000 F
- Comité Départemental d'Education pour la Santé du Doubs	5 000 F	10 000 F	5 000 F
- Les Mutilés de la Voix de Franche-Comté	3 000 F	3 500 F	3 000 F
- Transhépate	-	5 000 F	5 000 F
- AIDES	10 000 F	50 000 F	12 500 F
Total des sommes attribuées			49 500 F

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours, au compte 92.30.65748 code service 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.